



**ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Puy-de-Dôme

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 26/03/2026

Séance du Comité social d'administration spécial départemental (CSA SD) 1<sup>er</sup> degré du 25 mars 2026

Le Comité social d'administration spécial départemental (CSASD), consacré au 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public, s'est réuni ce jour sous la présidence de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale du Puy-de-Dôme, monsieur Dominique Terrien. Cette instance consultative dans laquelle les projets de mesures de carte scolaire sont présentés, n'a pu se tenir qu'après les élections municipales compte tenu de la période de réserve définie par l'administration.

Le département du Puy-de-Dôme est concerné par la poursuite de la baisse démographique importante qui est également constatée aux niveaux académique et national. Après avoir perdu 1000 élèves à la rentrée 2024 (pour une prévision de 750 élèves), il est prévu une baisse de 1055 élèves à la rentrée scolaire 2026, correspondant à une diminution de 2,3% par rapport au constat des effectifs de la précédente rentrée scolaire 2025.

Le département du Puy-de-Dôme se voit retirer 20 moyens d'enseignement pour la rentrée scolaire prochaine tout en garantissant le maintien d'un taux d'encadrement favorable. L'indicateur P/E (nombre de postes pour cent élèves exprimé en moyens d'enseignement), en hausse continue depuis 2018, serait de 6,06 pour la rentrée scolaire 2026, soit + 0,08 points par rapport à la rentrée scolaire 2025. Ainsi, grâce à ce meilleur taux d'encadrement, l'amélioration des conditions d'enseignement au bénéfice des acquis des élèves répondra par conséquent à la priorité ministérielle pour l'école.

Tout en respectant les consignes relatives à la période de réserve, la carte scolaire 2026 a fait l'objet d'échanges avec les élus et les équipes enseignantes en amont du CSASD.

Dans la continuité des orientations arrêtées l'an passé, la carte scolaire pour la rentrée 2026 vise à concilier deux

**Cabinet de l'IA-DASEN  
du Puy-de-Dôme**

Tél : 04 73 60 99 20  
Mél : cabinet-ia63@ac-clermont.fr

Adresse postale : 3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont-Ferrand cedex 1  
Adresse du site : 7 rue Léo Lagrange  
63000 Clermont-Ferrand

priorités : d'une part, préserver les moyens alloués aux écoles rurales dans un contexte de baisse démographique marquée, d'autre part, assurer une répartition équitable des moyens d'enseignement garante du maintien des équilibres territoriaux.

La carte scolaire est réalisée en prenant en considération les exigences qui lui incombent, notamment, celle du plafonnement des effectifs à 24 élèves par classe en Grande Section, au Cours Préparatoire et au Cours Élémentaire 1<sup>ère</sup> année pour les écoles hors éducation prioritaire et celle du dédoublement dans les classes de Grande Section, de Cours Préparatoire et de Cours Élémentaire 1<sup>ère</sup> année pour les écoles en éducation prioritaire.

Les propositions de mesures de carte scolaire pour la rentrée scolaire 2026, qui prennent en compte l'évolution des effectifs sur 3 ans (prévisions 2026 et estimations pour les rentrées 2027 et 2028), sont les suivantes :

- 11 ouvertures dont 2 en maternelle, 4 en élémentaire, 4 en primaire et 1 dans un RPI
- 34 fermetures dont 16 en école maternelle, 8 en élémentaire, 6 en primaire et 4 dans des RPI,

Ouvertures de classe		
Ecoles maternelles	Maternelle Charles Perrault	CLERMONT-FERRAND
	Maternelle Le Petit Prince	LEMPDES
Ecoles élémentaires	Elémentaire Paul Lapie	CHAMALIERES
	Elémentaire Jean Moulin	CLERMONT-FERRAND
	Elémentaire Louis Aragon	LE CENDRE
	Elémentaire Jean Alix	PONT-DU-CHATEAU
Ecoles primaires	Primaire	BESSE ET SAINT ANASTAISE
	Primaire Lucie Aubrac	LEMPY
	Primaire Jean Baptiste Chauty	SAINT BONNET PRES RIOM
	Primaire	SAINT CLEMENT DE REGNAT
RPI	RPI	LIMONS/LUZILLAT

Fermetures de classe		
Ecoles maternelles	Maternelle Petit Prince	AIGUEPERSE
	Maternelle Nestor Perret	CLERMONT-FERRAND
	Maternelle	COURPIERE
	Maternelle	ENNEZAT
	Maternelle Faubourg	ISSOIRE
	Maternelle Les Volcans	ISSOIRE
	Maternelle Henri Barbusse	LE CENDRE
	Maternelle Louis Aragon	LE CENDRE
	Maternelle Le Bourgnon	LEMPDES
	Maternelle La Mosaïque	MOZAC
	Maternelle Jules Ferry	PERIGNAT LES SARLIEVE
	Maternelle Lucie Aubrac	PONT DU CHATEAU
	Maternelle Jean Rostand	RIOM
	Maternelle Pierre Brossolette	RIOM

	Maternelle Le Moutier	THIERS
	Maternelle Louis Aragon	VERTAIZON
Ecoles élémentaires	Elémentaire Les Jacquemarts	AIGUEPERSE
	Elémentaire	CHAMPEIX
	Elémentaire Diderot	CLERMONT-FERRAND
	Elémentaire Jean De La Fontaine	CLERMONT-FERRAND
	Elémentaire Mercoeur	CLERMONT-FERRAND
	Elémentaire Potier Marcus	LEZOUX
	Elémentaire François Mitterrand	PUY GUILLAUME
	Elémentaire La Roche	SAINT ELOY LES MINES
Ecoles primaires	Primaire	BEAUREGARD L'EVEQUE
	Primaire Jules Ferry	CHABRELOCHE
	Primaire Vaugondières	LEMPDES
	Primaire La Motte	MALINTRAT
	Primaire	MONTPENSIER
	Primaire	SAINT GERVAIS D'AUVERGNE
RPI	RPI	AUTHEZAT/LA SAUVETAT
	RPI	CHADELEUF/PARDINES/SAUVAGNAT
	RPI	COUDES
	RPI	PESSAT-VILLENEUVE/CLERLANDE

Aux mesures concernant les ouvertures et fermetures de classe, s'ajoutent les créations de :

- 2 dispositifs TPS (Toute petite section) respectivement à l'école maternelle George Sand à Thiers et à l'école maternelle Lucie Aubrac à Cournon d'Auvergne ; ces deux écoles ont été retenues, en collaboration avec les municipalités respectives, suite à l'appel à projet dans les quartiers prioritaires de ces deux villes ;
- 4 postes d'enseignants surnuméraires au bénéfice des écoles élémentaires situées dans le secteur du Collège Gérard Philipe à Clermont-Ferrand, établissement non classé en éducation prioritaire mais présentant toutefois des fragilités sociales importantes pour lequel le Ministère souhaite développer un accompagnement afin d'agir collectivement pour la réussite de tous les élèves.

Des fusions d'écoles maternelles et élémentaires concernent les villes de Châtel-Guyon et d'Orcet (respectivement maternelle et élémentaire P. Ravel, maternelle et élémentaire P. Bador).

La commune de Chanat-La-Mouteyre a acté la fermeture de l'école primaire (2 classes) à compter de la rentrée scolaire 2026 et le maintien de l'école l'Etang comme école unique qui passe de 1 à 3 classes.

La commune de Lempdes, en ce qui la concerne, a, engagé un projet de restructuration de ses écoles et de redéfinition des secteurs de scolarisation à la rentrée 2026. Ces opérations permettent d'améliorer le taux d'encadrement au niveau de la commune.

S'agissant de l'école inclusive, 1 dispositif ULIS est créé à l'école Maurice Genest à Riom. Par ailleurs, 10 Pôles d'appui à la scolarité (PAS) seront mis en place dans le département du Puy-de-Dôme à la rentrée scolaire 2026, dont 4 sur les moyens du 1<sup>er</sup> degré public.

En raison d'un vote contre à l'unanimité des représentants du personnel sur la proposition de carte scolaire, l'instance consultative sera réunie de nouveau le jeudi 2 avril 2026 (avec la présentation des mesures ci-dessus).